

CDNPS - Examen du dossier de servitude littorale

Rapporteur DREAL

Ce projet concerne un linéaire total de 11,160 km. Le tracé emprunte les chemins existants sur un linéaire de 9.181 km, le programme de travaux porte sur 1.979 km à créer sur une largeur réelle (un mètre maximum).

Les aménagements prévus concernent l'installation :

- d'une vingtaine de chicanes destinées à préserver l'itinéraire aux piétons, accompagnés éventuellement de panneaux de signalisation le plus souvent placés aux entrées principales,
- d'une cinquantaine d'embranchements de rondins en châtaignier et d'un escalier en bois ou métal pour sécuriser et faciliter le cheminement des endroits en dévers plus ou moins prononcés,
- de légers décaissements de 50 cm de large et au maximum de 20 ou 30 cm de profondeur selon la pente pour matérialiser le chemin,
- de clôture type grillage et poteaux
- de potelets et fils pour canaliser le cheminement,

Le rapporteur émet un avis favorable sur l'ensemble du dossier sous réserve de remplacer la clôture grillagée par une clôture double fil simple et de réaliser les travaux entre novembre et février afin de limiter les dérangements de l'avifaune et de prendre des mesures de protection des habitats d'intérêt communautaire pendant les travaux.

Parmi les remarques avancées au cours du débat, citons :

LA DDTM considère que 10 et 15 propriétés sont touchées par la servitude, qu'une enquête publique est nécessaire.

Un escalier est à créer mais la DDTM précise qu'il y aura un double passage et que l'escalier sera sans doute en bois considère que ce projet est pour plus tard !

Une enquête publique doit être planifiée entre juillet et août 2013 !

M. de MONCUIT fait remarquer que l'association «Les Amis des Chemins de Ronde» demande que soit rapidement ouvert le sentier littoral de Saint-Briac.

Mme OM8REDANE propose de laisser les clôtures grillagées là où elles sont déjà installées et où elles assurent un minimum de sécurité.

La mairie de Saint-Briac prévoit 3 ou 4 recours potentiels mais considère qu'il faut que ce dossier débouche.

Avis favorable à l'unanimité avec les recommandations de la DREAL et sous réserves que la clôture soit grillagée dans les endroits dangereux, de maintenir les haies des propriétaires, que l'escalier soit en bois ou métal